

A L'HOTEL QUEEN MARY

Société Anonyme au capital de 40 000 Euros
Siège social : PARIS 8^{ème} - 9, rue Greffulhe

RCS PARIS B 562 077 438
SIRET : 562 077 438 000 17

SG B7743

Greffes du Tribunal de
Commerce de Paris

20 SEP. 2002

N° de dépôt

65250

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2002

L'an 2002, le 29 avril à 11 heures,

Au siège social, à **PARIS 8^{ème} – 22, rue Cambacérès**

Les actionnaires de la société **A L'HOTEL QUEEN MARY**, Société Anonyme au capital de 40 000 Euros, divisé en 2 500 actions de 16 Euros chacune, dont le siège social est à PARIS 8^{ème} - 9, rue Greffulhe, se sont réunis en **Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement** sur convocation du Président du Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire a été régulièrement convoqué.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur David BYRNE préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société **A L'HOTEL DU BOIS**, représentée par **Monsieur David BYRNE** et **Madame Alix de CHAVANES**, les deux membres représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Jeanne de CHAVANES assume les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent **2499** Actions sur les **2 500** actions formant le capital social. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

1. Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire.
2. La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception.
3. La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

1. Le rapport du Conseil d'administration.
2. Le texte des projets de résolutions.



Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du Décret du 23 mars 1967 sur les Sociétés Commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit Décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Présidente rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ☐ **Démission et nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes.**
- ☐ **Questions diverses.**

Puis, il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- PREMIERE RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et connaissance prise de la démission à compter de ce jour de la société **EUROPEENNE DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE ASSOCIES - EREC ASSOCIES**, représentée par **Monsieur Didier LECHEVALIER**, Commissaire aux Comptes Titulaire de la société, décide de nommer en ces lieu et place :

- ☐ **Monsieur Gérard LANDAT**
Demeurant à SARLAT (24200) - 22, rue Gabriel Tarde
Né le 1^{er} août 1951 à BEAUMONT (24) - de nationalité Française

pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2001**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gérard LANDAT a fait connaître par avance à la société qu'il accepterait ce mandat.

- DEUXIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et connaissance prise de la démission à compter de ce jour de **Monsieur Jean François COLOMES**, Commissaire aux Comptes Suppléant de la société, décide de nommer en ces lieu et place :

- ☐ La société **ACQS EXPERTISE CONSEIL**, représentée par **Madame Patricia MARTINEZ**
Dont le siège social est à DAX (40100) - 93 avenue Saint Vincent de Paul
RCS DAX B 379 581 705

pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2001**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société **ACQS EXPERTISE CONSEIL**, représentée par **Madame Patricia MARTINEZ** a fait connaître par avance à la société qu'elle accepterait ce mandat.



- TROISIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

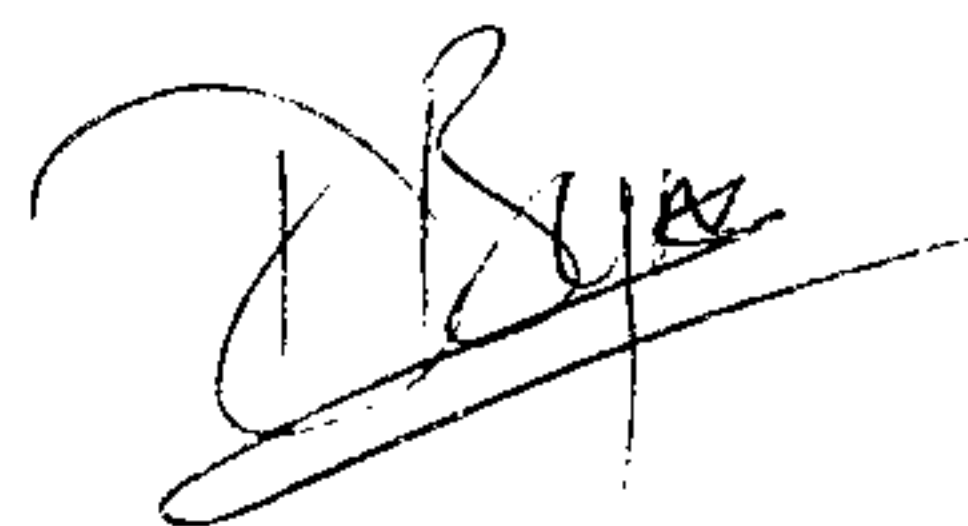
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- CLOTURE -

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

**Pour copie conforme
Le Président du Conseil d'Administration**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. B. ...', with a long horizontal stroke extending to the right.